

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1215 8 octobre 1953

n° 1215 8

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 octobre 1953

Numéro JO

n° 13 du 01/11/1953

Date du numéro

1 novembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Est rengagé pour deux ans à la Milice de la Côte Française, des Somalis, à compter du 1er octobre 1953 : Moyale Ismail, Mle 2134, 2e classe, Dépôt. A compter de la date de son rengagement, ce milicien prend droit à l'indemnité pour charges de famille.